

Dimanche 18 Mars 2007. Interview de Richard Moulomba, SG de l'Union du Peuple Gabonais.

- (P) © www.mamboundou2005.com

Richard Moulomba, bonjour

M2005, bonjour

On a quelques problèmes techniques donc nous essayerons, s'il vous plait, de faire un maximum de trente minutes d'entretien. L'actualité gabonaise est « trustee » par les 13 étudiants de l'UOB, emprisonnés sans jugement et qui, aujourd'hui, poursuivent leur grève de la faim derrière les barreaux. Monsieur Moulomba, vous êtes à la fois Secrétaire Général de l'UPG et enseignant à l'UOB, vous êtes donc doublement interpellé par cette affaire, quelle est la position de l'UPG et celle de l'enseignant.

M2005, je voudrais au préalable rappeler que parmi les treize personnes incarcérées, il y avait des personnes complètement en dehors de ce mouvement, interpellé de manière entièrement discriminatoire.

Certains de ces étudiants sont en quatrième année d'université. En clair, l'Etat après avoir participé financièrement à la formation de ces jeunes gabonais va hypothéquer complètement leur avenir et son investissement financier.

Les versions des enseignants et des étudiants diffèrent complètement sur l'origine du conflit. Pour les enseignants présent ce jour là, les étudiants ont porté main en premier à l'un des membres du corps enseignant. Pour les étudiants, c'est le professeur qui après avoir voulu déplacer les barricades, s'en est pris à un étudiant qui voulait les replacer et cela a dégénéré. Chacun défend sa version et on ne sait plus qui dit la vérité.

En ce qui me concerne, je n'étais pas sur les lieux le jour où les faits ont eu lieu.

En ce qui concerne l'UPG, c'est le mouvement des jeunes de l'UPG qui a pris position et qui a déjà publié sur le site, un communiqué dans ce sens.

Quand au procès des étudiants qui devrait départager tout ce monde, il a été renvoyé au 20 mars.

Il faut quand même noter qu'il y a un problème d'éducation au sein de l'UOB quand on sait que nous avons déjà assisté à des actes de violences au sein de cette université, en direction même du recteur de l'époque. Les auteurs de ces actes qui étaient allés jusqu'à déshabiller le recteur, occupent aujourd'hui des postes ministériels. Quel message veut-on envoyer à la jeunesse gabonaise ?

D'autre part, ces treize étudiants ont été emprisonnés alors qu'aucun dépôt de plainte n'avait été enregistré au préalable. Il y a là un vice de procédure.

L'UPG peut difficilement se substituer à la Justice mais nous suivons ce dossier avec un vif intérêt.

Richard Moulomba, Jeune Afrique a fait état de « remous au sein de l'UPG » suite aux entretiens réguliers que sa direction a avec Omar Bongo. L'UPG serait-il entraîné de devenir une sorte de « shadow government » ?

Il n'y a jamais eu de remous au sein de l'UPG à ce sujet. S'il y en avait eu, en ma qualité de secrétaire général, j'aurais été sûrement au courant. Le magazine Jeune Afrique est pourtant d'assez bonne réputation, mais c'est totalement faux.

[Jeune Afrique n'a jamais eu bonne réputation.](#)

Que des militants de l'UPG puissent se poser des questions, c'est leur droit, mais cela n'a jamais revêtu un caractère officiel. L'UPG est aujourd'hui un intermédiaire de choix pour faire passer des messages à un pouvoir de plus en plus hermétique. Nous y traitons de dossiers d'intérêt général

Il faut bien comprendre qu'il y a une guerre de succession qui fait que chacun des centres de pouvoir de la majorité présidentielle a tendance à malaxer les informations selon leurs intérêts, à les réorienter avant de les soumettre à Omar Bongo. Dans ce genre de situation, les chefs d'Etats sont souvent les moins bien informés.

Les acteurs sociaux se sont bien rendus compte que temps qu'ils n'ont pas rencontré Omar Bongo, ils n'ont aucune chance d'être entendus par l'Etat. Ils pensent qu'en passant par l'upg, on peut les régler. Evidemment, c'est au chef de l'Etat et à son équipe de les régler, mais, l'Upg doit elle rester sourde aux sollicitations des acteurs sociaux. Sur des dossiers comme Gabon telecom, l'UOB, la SEEG et autres, Omar Bongo est très mal informé.

[Mais ces rencontres avec le président de la République sont devenues quasiment mensuelles ?](#)

Mensuelles ? Non. Depuis la première rencontre du 19 avril 2006, Pierre Mamboundou a rencontré le chef de l'exécutif, cinq fois. En un an, on peut dire qu'elles ont lieu en moyenne tous les deux mois.

[Qu'en est-il de cette villa témoin qu'Omar Bongo aurait proposé à Pierre Mamboundou en sa qualité de chef de l'opposition, en remplacement du siège de l'UPG ?](#)

Encore une fois, ce sont des affabulations. J'ai eu vent de cette rumeur, il y a plus d'un mois. Cette villa est censée être construite sur le terrain même de l'Hôtel de ville. Comment voulez-vous que Pierre Mamboundou, président de l'Union du Peuple Gabonais, puisse y habiter alors même que le maire lui-même n'y habite pas. Pourquoi, c'est Mamboundou qu'on irait loger là-bas ? Ça n'a aucun sens. A quel titre occuperait-il une maison sur le terrain de l'Hôtel de ville ?

[Mais Richard Moulomba, si vous dites que le président de la République est sous-informé et quasiment « manipulé », il faudrait donc qu'il démissionne !](#)

En théorie oui. Mais pas seulement lui, il faudrait que lui et toute son équipe démissionnent puisqu'ils ne sont pas capables de gérer les problèmes des Gabonais. Pour revenir sur l'UOB, le mouvement revendicatif des étudiants était basé sur des problèmes d'intendance basique comme la mise à jour des douches, des toilettes, des placards dans les chambres. Le gouvernement a donné 750 millions à cet effet, a reparti également pour les 3 universités qui sont la Santé, l'USTM et l'UOB. Sur les 250 millions que l'UOB a en théorie reçus, la société chargée de parfaire ces travaux de finition s'est arrêtée à la réfection de 5 toilettes, d'après ceux qui m'ont fait remonter les étudiants

5 toilettes à 250 millions, je pense que l'écart est plus que significatif. Les problèmes de l'UOB sont les mêmes depuis la création.

Vous rencontrez néanmoins Omar Bongo après avoir publié un communiqué sur des préparatifs d'assassinat à l'encontre de Pierre Mamboundou. Dans ce cas d'espèce, considérez-vous que Bongo n'est pas au courant.

Cette nouvelle tentative d'assassinat contre Pierre Mamboundou trouve sa motivation dans le fait que certaines personnes trouvent que Pierre Mamboundou est gênant, surtout depuis qu'il parle sans arrêt de l'affaire Mbanie. Ils considèrent peut-être que Pierre Mamboundou est gênant pour la succession, pour leurs affaires, etc...Évidemment, lors de ces rencontres avec Omar Bongo, l'Upg n'en parle pas pour se plaindre mais pour prévenir. Faire bien comprendre que nous sommes au courant de leur manœuvre. Et puis se plaindre chez Omar Bongo sur quelques choses ou il peut-être juge et parti, n'a aucun sens.

[Et Mbanie ? Comme ce dossier évolue ?](#)

Concernant Mbanie, madame le procureur général Djuouassa jure ces grands dieux que tant qu'elle sera là, rien ne se fera. Que peut-on y faire ? Il n'y a que la force du peuple pour la faire changer d'avis. Il faut que le peuple apprenne à défendre ses droits. Évidemment il y a des leaders d'opinion et politiques.

En Europe, aux États-Unis, quand le gouvernement prend des décisions anti-démocratiques, le peuple se lève comme un seul homme pour lui faire changer d'avis. Au Gabon ce n'est pas encore le cas. Il faut que les Gabonais aient cette conscience politique.

Mais comment voulez-vous que les Gabonais quand on voit ce qui arrive à treize jeunes qui ont eu des velléités de rébellion et qui ont été emprisonnés sans jugement et sans même avoir fait l'objet d'une plainte en bonne et due forme.

Tant qu'ils ne sentent pas des pressions de leur hiérarchie (compatissante et complice) ou du peuple, ils se sentiront inattaquables.

[Et les délibérations de la Cour Constitutionnelle sur le contentieux issu des législatives ?](#)

Pour l'instant la cour constitutionnelle est en train de délibérer. Le problème principal vient d'une interprétation de l'article 72 de l'ordonnance portant organisation de la cour constitutionnelle. Du fait de cette mauvaise interprétation, la Cour a rejeté la quasi totalité des dossiers parce qu'ils sont signés par les avocats et non par les requérants.

C'est terrible car un avocat peut être représenté par son client.

Le comble, c'est que la cour n'a pas rejeté ces dossiers dès le départ. Elle a accepté les recours, les a analysés puis après écoute, les a rejetés lors de la plaidoirie, en se rendant alors compte que les requêtes étaient irrecevables du fait de leur signature par les avocats et non par les requérants.

Ce alors que le législateur a totalement prévu ce genre de cas.

[Richard, merci pour cet interview express en espérant que la prochaine fois nous aurions résolu toutes nos problèmes techniques.](#)

M2005 merci